

DEPARTEMENT DU CALVADOS

Saint-Martin-des-Entrées



Plan Local d'Urbanisme

4.1) Annexes sanitaires - Notice explicative

APPROBATION

P.O.S INITIAL:
approuvé le 29.06.1998
Modification n°1:
approuvée le 12.12.2001
Révision simplifiée:
approuvée le 06.10.2005
Modification n°2:
approuvée le 28.03.2007

Vu pour être annexé à la délibération
du conseil municipal du :



Juin 2011

AVANT-PROPOS

Le document ici établi ne remplace pas les études techniques détaillées préalables à tout projet d'aménagement ou de construction. De même, les réseaux et ouvrages sont figurés sur les plans à titre indicatif, en application des documents fournis par la commune et/ou les gestionnaires des réseaux. Ils ne sauraient se substituer aux plans de récolement des réseaux qui devront être consultés en tant que de besoin.

I – ALIMENTATION EN EAU POTABLE

1.1) Données générales

La Commune de SAINT-MARTIN-DES-ENTREES est limitrophe de la ville de Bayeux. Elle se situe ainsi à 3 kilomètres de l'Est de Bayeux et à 25 kilomètres de l'Ouest de l'agglomération caennaise. Son territoire couvre une surface de près de 600 hectares.

Trois entités urbaines se sont développées sur le territoire communal : le bourg de Saint-Martin, le hameau Bussy et le hameau Damigny.

Le relief peu contraignant a favorisé le développement de l'activité agricole.

En 2006, la population communale était estimée à 474 habitants ; soit, 26 habitants de moins qu'en 1999. Les projets qui sont en cours de réalisation sur la Commune devraient néanmoins faire remonter la population aux alentours de 520 habitants d'ici à quelques mois.

La Municipalité entend confirmer cette reprise démographique et renforcer la contribution de la Commune vis-à-vis de la satisfaction des besoins en logements recensés dans l'agglomération bayeusaine. A cette fin, elle se fixe pour objectif, dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, d'être en mesure d'accueillir 650 à 700 habitants d'ici 10 ans.

De même, la municipalité prévoit la possibilité d'accueillir de nouvelles activités sur son territoire.

Les zones d'urbanisation future définies le cadre du P.L.U. se situent à proximité du réseau d'alimentation en eau potable.

1.2) Les installations existantes

1.2.1) Généralités

Depuis juin 2005, Bayeux Intercom a pris la compétence en matière de gestion de l'eau potable et s'étend aujourd'hui sur 23 communes, dont SAINT-MARTIN-DES-ENTREES. L'eau potable est ainsi gérée en régie directe.

Le volume facturé sur la commune de SAINT-MARTIN-DES-ENTREES s'élève à 318 014m³ en 2006, pour une population de 474 habitants (RGP 2005), ce qui représente une consommation d'environ 1,84 m³ d'eau par jour et par habitant. Sur les 197 abonnés desservis par le réseau d'alimentation en eau potable, 10 branchements sont signalés comme non domestiques. Ils sont à l'origine de l'importance du volume consommé sur la commune.

En appliquant cette moyenne aux objectifs de développement démographique de la Municipalité, il est ainsi possible d'estimer l'incidence des projets de développement démographiques et économiques, rendus possibles par le P.L.U.

1,800 m ³ x 700 hab. =.....	1 260 m ³ / jour
Divers =.....	30 m ³ / jour
Total =.....	1 290 m³ /jour

→ La consommation journalière moyenne pour 700 habitants est estimée à 1 260 m³. Ce qui représentera une augmentation de la consommation annuelle communale d'environ 44,6%.

En 2006, la production d'eau pour le secteur de Bayeux et de ses environs a été de 1 642 107m³

d'eau. Au regard de ce résultat, à échéance P.L.U., la Commune de SAINT-MARTIN-DES-ENTREES, consommera environ 28% de cette production, contre 20% en 2006.

→ Les services techniques de la Communauté de Communes signalent que les prévisions de croissance sur le plan du développement urbain à l'échelle de l'agglomération bayeusaine montrent qu'à l'horizon 2020, la ressource devrait être fortement sollicitée, voire insuffisante en cas de développement d'activités consommatrices en matière d'eau potable. Bayeux Intercom devra alors rechercher de nouvelles ressources ou sécuriser son alimentation par des interconnexions avec les syndicats voisins.

1.2.2) Production et consommation

Pour l'exercice 2006, les résultats pour les 23 communes gérées par Bayeux Intercom sont les suivants :

Production totale : 1 906 816 m³
Volume total consommé : 1 602 678 m³

Par secteur desservi, ces volumes représentent :

Bayeux et Environs

Production totale : 1 642 107 m³
Volume total consommé : 1 435 739 m³

Juaye-Mondaye

Production totale : 134 501 m³
Volume total consommé : 89 984 m³

Le Planet

Production totale : 130 208 m³
Volume total consommé : 76 955 m³

En 2006, on note globalement une baisse du volume distribué par rapport à 2005 (-9,6%) s'expliquant notamment par une diminution du nombre d'abonnés.

1.2.3) Les installations de production

La commune est alimentée à partir du forage de Saint-Gabriel. En 2006, 1 143 175 m³ d'eaux souterraines y ont été puisés.

Le bourg et les zones d'activités (sauf usine Lactalis) sont alimentés à partir du réservoir de SAINT-VIGOR-LE-GRAND, via le surpresseur dit d'Esquay, situé impasse d'Esquay à SAINT-VIGOR-LE-GRAND. Les hameaux et l'usine Lactalis sont alimentés par le réservoir de MONCEAUX-EN-BESSIN.

1.2.4) Les réseaux

Le réseau d'alimentation en eau potable de la commune s'appuie sur deux artères principales connectant le réseau communal aux réseaux de Bayeux, Monceaux-en-Bessin et Nonant.

La première canalisation structurante longe la route de Caen et la R.N. 13. Elle permet de relier le bourg de Saint-Martin-des-Entrées à la zone d'activités des Longchamps et au-delà au hameau le Vieux-Pont. De nombreuses canalisations y sont connectées, elles desservent l'ensemble du bourg de Saint-Martin-des-Entrées et la zone d'activités de Bellefontaine.

Les hameaux de Bussy et de Damigny sont alimentés à partir de cette canalisation à laquelle se connecte une seconde canalisation structurante. Celle-ci emprunte les voies communales 1 et 7 de Damigny à Vaux-sur-Seulles, puis la R.D. 94 de Bayeux à Bretteville-l'Orgueilleuse et la voie communale 109 dite Impasse des Petits Prés. Elle dessert le hameau de Bussy depuis la voie communale 2 de Bayeux à Bussy et la R.D. 94 de Bayeux à Bretteville-l'Orgueilleuse. Elle est connectée au poste de refoulement situé au Sud Ouest du territoire communal en limite communale avec Monceaux-en-Bessin.

On recense une troisième canalisation à proximité de la zone des Longchamps (diamètre 250) qui emprunte le chemin rural dit du Loup Pendu. Son raccordement à la canalisation de diamètre 200 située sur le territoire de Bayeux est programmé.

Le réseau est reporté sur le plan d'Alimentation en Eau Potable joint au dossier (plan au 1/5000ème).

1.2.5) La qualité des eaux distribuées

L'eau distribuée sur la commune a présenté des taux en nitrates proches de la norme tolérée, toutefois en 2005, la DDASS a effectué des contrôles de qualité de l'eau potable. Celle-ci s'est révélée conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés. En conséquence, le 31 octobre 2006, Bayeux Intercom a déposé un dossier de demande de dérogation aux limites de qualité des eaux de distribution à Monsieur le Préfet du Calvados. Ce dossier a reçu un avis favorable du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Technologiques le 5 décembre 2006. Monsieur le Préfet du Calvados a pris un arrêté en date du 3 janvier 2007 portant dérogation à la limite de qualité des eaux potables vis à vis des nitrates sur les zones de distribution de "Barbeville" et "Bayeux Intercom Ouest", pour une durée de trois ans.

1.2.6) Les travaux projetés

La commune fait l'objet d'un programme d'amélioration de la desserte en eau potable. La communauté de Communes Bayeux Intercom projette en effet de renforcer l'alimentation du bourg et des zones d'activités. Ces travaux, visant principalement à augmenter la pression du réseau, sont prévus pour la fin de l'année 2008.

Les zones d'extension de l'urbanisation seront desservies grâce à un maillage, réalisé à partir du réseau existant au droit des zones à aménager.

1.3) La défense contre l'incendie

Pour sa défense incendie, Saint-Martin-des-Entrées est équipée de poteaux d'incendie dont la répartition est reportée sur le plan de l'A.E.P. joint à l'échelle du 1/5000ème.

Il convient de souligner qu'en l'état actuel du réseau, la défense incendie est insuffisante, en raison de débits d'eau trop faible pour assurer au mieux la maîtrise d'éventuels sinistres. Toutefois, Bayeux Intercom a engagé une étude diagnostique sur la défense incendie à l'échelle de l'ensemble de la communauté de communes, afin d'améliorer l'état du réseau. S'agissant du territoire de Saint-Martin-des-Entrées, le diagnostic a révélé que, sur les 16 poteaux existants, seuls 3 étaient conformes aux prescriptions techniques régissant le service de la défense incendie et de secours. Ces trois poteaux sont situés au hameau de Bussy.

L'amélioration de la défense incendie doit faire l'objet d'un programme pluriannuel d'intervention en cours de définition.

Rappels concernant la répartition et le nombre de poteaux d'incendie déterminés conformément aux exigences suivantes :

- La densité d'implantation des prises d'incendie doit être de un poteau de 100 mm par

- surface de 4 hectares ;
- La distance linéaire maximale entre 2 poteaux successifs : 200 mètres ;
 - La distance linéaire maximale entre l'accès d'un pavillon et le poteau le plus proche : 150 mètres ;
 - Le débit minimum : 60 m³/Heure.

Dans le cadre de l'aménagement des zones à urbaniser, la desserte en matière de défense incendie devra se faire dans le cadre des opérations d'aménagement et à la charge des opérateurs. La défense incendie sera par ailleurs renforcée en fonction des exigences de sécurité publique.

A partir du réseau de distribution existant et son renforcement pour les besoins propres à l'aménagement de la zone ;

Complétée, si besoin est, par l'aménagement d'une réserve artificielle.

II – ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

2.1) Généralités

Bayeux Intercom assure également en régie directe la compétence en matière d'assainissement des eaux usées.

La commune de SAINT-MARTIN-DES-ENTREES est desservie par un réseau d'assainissement de type séparatif sur les secteurs du bourg, de Bussy et sur la zone d'activités des Longchamps. Le hameau de Damigny et plusieurs constructions réparties sur l'ensemble du territoire font l'objet d'un assainissement autonome.

En 2007, le nombre d'abonnés en assainissement collectif était de 158 sur Saint-Martin-des-Entrées, pour un volume total facturé de 80624 m³ sur la station d'épuration de l'agglomération bayeusaine et celle de Damigny. 39 abonnés disposaient d'un assainissement non collectif.

L'établissement Frial ayant une activité agroalimentaire, implanté sur la commune, dispose d'un arrêté d'autorisation de déversement en date du 16 novembre 2005. Les eaux usées prétraitées de cet établissement rejoignent le système épuratoire de l'agglomération bayeusaine.

2.2) Les installations existantes

LA STATION D'EPURATION DE L'AGGLOMERATION BAYEUSAINE

1°) Présentation

La station d'épuration de l'agglomération bayeusaine est gérée en régie directe par Bayeux Intercom. Elle traite les effluents des communes de BAYEUX, MONCEAUX-EN-BESSIN, SAINT-MARTIN-DES-ENTREES, SAINT-VIGOR-LE-GRAND et VAUCELLE.

Depuis le 4 mai 2006, une nouvelle station a été mise en service : Eldorad'eau. Elle est de type boues activées aération prolongée. Elle dispose d'une capacité nominale de 55 000 équivalents/habitant et fonctionne actuellement à 60% de sa capacité, au regard du paramètre DBO₅ (paramètre le plus pénalisant puisque représentatif de la charge polluante à traiter). Les boues produites sont centrifugées, séchées et chaulées, puis valorisées par épandage agricole (à 95% en 2007). L'évacuation vers le centre d'enfouissement technique de Billy est ponctuellement sollicitée en cas de difficultés (5% de la quantité totale de boues produites en 2007), pour l'évacuation de boues pâteuses. Ces dernières pourraient à terme être également valorisées selon d'autres modalités.

Station		Eldorad'eau
Charge nominale		3 300 kg DBO ₅
Equipements d'auto surveillance		
Descriptif		Débitmètres en entrée et sortie Préleveurs en entrée et en sortie au débit
Conformité		Oui
Type de traitement		
Descriptif		Traitement biologique poussé, complément traitement physicochimique Décantation secondaire
Conformité		Oui

Arrêté préfectoral	Autorisation du 31/05/02
Nature des bilans 24 heures	
Internes nombre total :	104
Internes nombre NC :	0
Police de l'eau nombre total :	2
Police de l'eau nombre NC :	0
SATESE nombre total :	2
SATESE nombre NC :	0

2°) Observations

Lors de la mise en service de la nouvelle station d'épuration Eldorad'eau, en mai 2006, un dépassement des seuils de rejet pour le phosphore total a été relevé.

LES PRESCRIPTIONS DE REJETS D'ELDORAD'EAU

	Paramètre	Concentration maximale (mg/L)
Pollution carbonée (sur échantillon moyen 24h)	DBO5	20
	DCO	80
	MES	30
Pollution azotée	NTK	5 (en my annuelle)
	NGL	10 (sur échantillon my 24h)
Pollution phosphorée	PT 2	1

LA STATION D'ÉPURATION DE DAMIGNY

La station d'épuration de Damigny est également gérée en régie directe par Bayeux Intercom. Elle est de type cultures fixées et traite les eaux usées de 5 logements. Le volume traité en 2007 est de 1 800m³ environ.

LE RESEAU

La communauté de communes Bayeux Intercom procède actuellement à la mise à jour du réseau d'assainissement collectif de la Commune de Saint-Martin-des-Entrées.

Faute d'informations plus précises, le plan du réseau d'assainissement des eaux usées annexé au présent dossier a été établi à partir des éléments disponibles dans le Plan d'Occupation des Sols en vigueur. Il est donc incomplet. On peut rappeler que le réseau de Saint-Martin-des-Entrées a été étendu en 2005, afin d'assurer la desserte du lotissement communal des Hoguettes.

2.3) L'assainissement autonome

Le 25 septembre 2002, le conseil communautaire de Bayeux Intercom a approuvé le zonage d'assainissement de Saint-Martin-des-Entrées.

Les élus ont choisi de maintenir en assainissement autonome le hameau de Damigny et les constructions éparpillées sur le territoire communal et non desservies à ce jour par le réseau collectif. Les études montrent en effet que la mise en œuvre d'un assainissement collectif sur ces secteurs est trop onéreuse pour être entreprise.

La Communauté de Communes Bayeux Intercom assure les missions du Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.). Ses services techniques sont ainsi compétents pour contrôler (conception, réalisation et fonctionnement) les dispositifs mis en œuvre, au regard des éléments fournis par les pétitionnaires.

Commune de ST MARTIN DES ENTREES (14)

Carte de zonage d'assainissement

COMMUNE DE SAINT VIGOR LE GRAND

COMMUNE D'ESQUAY SUR SEULLES

COMMUNE DE BAYEUX

COMMUNE DE VAUX SUR SEULLES

COMMUNE DE MONCEAUX EN BESSIN

COMMUNE DE NONANT



	Assainissement collectif (périmètre d'agglomération de Bayeux)
	Assainissement non collectif



Dressé par: C. ALLO

N° d'affaire: 24 180

Date de création: 07/2001



III – ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES

3.1) La situation actuelle

Il existe actuellement une collecte des eaux pluviales dans le centre du village, le long de la R.D. n°94a. Les eaux sont ensuite recueillies dans les fossés de la R.D. n°613. Pour éviter tout risque de surcharge du réseau, des ouvrages adaptés au traitement et à la régulation des eaux de pluies ont été mis en place au nord du bourg, afin d'assurer l'assainissement des eaux pluviales en provenance des nouvelles zones urbaines.

Les ruisseaux de Bellefontaine et le ruisseau temporaire “Le Bieu” constituent des exutoires naturels.

Bayeux Intercom, dans le cadre d'un projet de lutte contre les inondations sur le ruisseau de Bellefontaine, en amont du boulevard Montgomery, a fait procéder à une étude du bassin versant par la Société 2EMA (Eau, Environnement, Maîtrise en aménagement).

Cette étude, menée en 2005, a permis de dresser un diagnostic des aménagements existants permettant de gérer les eaux pluviales : bassins de rétention, canalisations, fossés... Les rédacteurs de cette étude proposent des prescriptions techniques et des règles d'aménagement destinées à améliorer les aménagements existants et à prendre en compte dans le cadre des projets d'aménagement futurs.

S'agissant des dispositifs existants à améliorer, la Société 2EMA retient les aménagements suivants :

- le bassin de la société Lactalis,
- les bassins DDE de la RN 13,
- le second bassin d'infiltration par rétention du Conseil Général du Calvados.

Les préconisations suivantes sont faites, afin de respecter au mieux la cohérence hydraulique de l'hydrosystème :

- privilégier l'infiltration quand les sols le permettent et quand aucune contrainte de nappe n'est présente ;
- limiter les rejets des futures zones aménagées au prorata de 20 l/s pour une superficie de 20 ha, par des bassins d'écrêtement ;
- prévoir une surverse pour chacune de ces structures ;
- équiper ces bassins d'un déboureur/déshuileur en tête de bassin ;
- planter éventuellement des hélrophytes en fond de bassin pour une meilleure épuration.

En fonction de l'activité exercée par les entreprises s'implantant sur ce secteur, des équipements particuliers et internes (sur leur site) peuvent également être nécessaires (bac à graisse, micro station d'épuration, etc.).

A l'issue de ce diagnostic, Bayeux Intercom a réalisé un bassin de rétention des eaux pluviales à l'Ouest de la future Z.A.C. de Bellefontaine.

D'une manière générale, il importe de préconiser des mesures préventives s'appuyant en particulier sur une gestion efficace des eaux à la parcelle et dans le cadre des opérations d'aménagement, dès l'amont. Les caractéristiques pédologiques des terrains en tête de bassin versant en permettant en effet, la réalisation.

3.2) Le réseau projeté

En ce qui concerne les zones à urbaniser, compte tenu de l'insuffisance, voire de l'absence de réseau, il conviendra de prévoir la réalisation d'une tranchée d'infiltration ou d'un bassin d'absorption des eaux de pluie.

Si nécessaire, des bassins de retenue, équipés de dispositifs régulateurs de débit de fuite seront prévus, afin de permettre une régulation des rejets.

D'autre part, l'article 4 du règlement du P.L.U. impose qu'en l'absence de réseau, les eaux de ruissellement provenant des surfaces imperméabilisées privées soient recueillies et infiltrées au moyen de dispositifs réglementaires adaptés à la nature du terrain sur la parcelle.

En tout état de cause, les dispositifs à mettre en œuvre devront être adaptés à la nature de chaque terrain concerné et conformes aux dispositions de la Loi sur l'Eau.

NOTE TECHNIQUE ORDURES MENAGERES

1) SITUATION ACTUELLE

La commune de Saint-Martin-des-Entrées adhère au Syndicat Intercommunal à vocation unique des Ordures Ménagères du Canton de Creully (SIDOM de Creully).

Le Syndicat assure la compétence "collecte". Pour le "traitement", la compétence est assurée par le SEROC (Syndicat mixte de traitement et de valorisation des déchets ménagers de la Région Ouest du Calvados).

Le ramassage des déchets ménagers est effectué une fois par semaine, une fois supplémentaire en période estivale de juin à octobre, par la société VEOLIA ENVIRONNEMENT. Les déchets sont acheminés au centre d'enfouissement technique SEA d'Esquay-sur-Seulles (14). Le retraitement des déchets ménagers ultimes s'effectue par "enfouissement".

Un système de tri sélectif a été mis en place pour le verre, le papier et les emballages (plastique, carton, métal). Cette collecte se fait en partie en porte à porte et en partie en apport volontaire puisque la commune dispose sur son territoire d'un container pour le papier et de deux containers pour le verre.

ORGANISATION DU TRI SELECTIF

Nature des déchets	Entreprise chargée de l'enlèvement	Fréquence de l'enlèvement	Lieu de traitement	Type de traitement
Verre	SPHERE Avranches	Selon remplissage des colonnes		
Journaux et magazines	VEOLIA+SPHERE	Hebdomadaire	Guy Dauphin Rocquancourt	Valorisation
Plastique	VEOLIA	Hebdomadaire	Guy Dauphin Rocquancourt	Valorisation
Déchets verts	Apport déchetterie en		Plateforme de compostage	Ryes
Cartons	Apport déchetterie en			Valorisation
Tétras Brick	VEOLIA	Hebdomadaire	Guy Dauphin Rocquancourt	Valorisation
Ferraille	Apport déchetterie en		Guy Dauphin Rocquancourt	Valorisation
Aluminium	VEOLIA	Hebdomadaire		Valorisation
Encombrants Aciers	Apport déchetterie en		Guy Dauphin Rocquancourt	Valorisation
Autres	Apport déchetterie en			

2) SITUATION FUTURE

Le S.I.D.O.M. de Creully mène actuellement des réflexions afin d'améliorer la collecte des déchets. La création d'un réseau de déchetteries a été réalisée en 2006 en vue de remplir les objectifs fixés par le Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers. D'autres projets sont à l'étude pour répondre aux objectifs de ce plan départemental, notamment le développement du tri sélectif. L'extension de la conteneurisation est également à l'étude.